



HAL
open science

Licence Informatique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique. 2011, Université Blaise Pascal - UBP.
hceres-02036605

HAL Id: hceres-02036605

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036605v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand 2

Demande n° S3LI120001183

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Informatique

Présentation de la mention

La mention de licence Informatique affiche l'objectif de donner une connaissance approfondie des systèmes informatiques, de leurs applications et des méthodes de conception de logiciels.

Les emplois accessibles aux titulaires de cette mention se trouvent dans les secteurs d'activité de l'enseignement, de l'informatique, des industries électronique et électrique, de l'ingénierie en recherche et développement. Plus spécifiquement, les principaux métiers cités en rapport avec cette mention sont ceux de technicien de maintenance informatique et bureautique, d'informaticien (analyste, d'exploitation, d'application, de développement, chargé d'études), de production et exploitation de systèmes d'information, de professeur des écoles ou du secondaire.

A la fin de son premier semestre d'orientation en cours magistraux (CM)/travaux dirigés (TD) intégrés, l'étudiant choisit sa mention parmi toutes les mentions scientifiques proposées par l'Université Blaise-Pascal (UBP). Le choix, lors de ce premier semestre (S1), des deux disciplines fondamentales et d'une troisième discipline complémentaire ou de découverte permet à l'étudiant de préparer activement son orientation.

A la suite de ce semestre d'orientation entre les diverses mentions du domaine, la licence mention Informatique ne possède plus qu'un seul parcours. Ce parcours comprend en option des enseignements d'informatique, automatique et électronique qui faisaient précédemment partie d'un second parcours.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	69
Nombre d'inscrits en L2	28
Nombre d'inscrits en L3	39
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	7 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	44 %
% d'abandon en L1	38 %
% de réussite en 3 ans	54 %
% de réussite en 5 ans	92 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'adéquation de la formation à ses objectifs, pédagogiques ou d'insertion professionnelle, est incontestable. Les procédures d'évaluation, notamment celles portant sur les compétences transversales et celles relevant de l'évaluation des unités d'enseignement (UE) et de la formation par les étudiants, sont en voie de définition, mais n'ont pas encore été complètement mises en place.

L'aide à la réussite de l'étudiant est assurée par de nombreux dispositifs, dont l'énoncé constitue un ensemble difficilement surpassable. Cependant, le dossier ne fournit pas suffisamment d'éléments chiffrés sur l'utilisation et l'efficacité de ces dispositifs.

La poursuite d'études est très majoritaire parmi les diplômés de cette mention. C'est très souvent une poursuite d'études en master, avec un bon taux de réussite. Des dispositifs d'intégration d'écoles d'ingénieurs (Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications ou la filière Génie mathématique et modélisation de Polytechnique Clermont) sont annoncés ; là encore, le manque de données chiffrées limite la compréhension de l'impact de ces dispositifs. Des quelques rares statistiques disponibles, il semble résulter que l'insertion professionnelle dans les 30 mois de l'obtention du diplôme est effective pour environ la moitié des diplômés, et se fait dans un emploi en rapport avec l'informatique.

L'équipe pédagogique apparaît comme diversifiée, équilibrée et bien organisée. Cependant, l'intérêt qu'elle a porté à la connaissance et au suivi de la population étudiante, à la mise en place et au fonctionnement des diverses évaluations ne ressort pas suffisamment du dossier. Elle en a d'ailleurs pris conscience, puisqu'elle annonce qu'elle va instaurer, dans le cadre d'un nouveau cahier des charges, un meilleur suivi des étudiants, avec notamment la mise en place d'une veille statistique sur les indicateurs de la formation.

En conclusion, cette formation a toute sa place dans le paysage universitaire auvergnat, donne des résultats satisfaisants du point de vue de l'insertion, mais reste certainement perfectible, notamment en ce qui concerne la mobilité étudiante, les évaluations et le suivi statistique.

- Points forts :

- Un projet pédagogique clair, avec une excellente ouverture sur les masters et une très bonne préparation aux métiers de l'informatique.
- Un excellent ensemble de dispositifs d'aide à la réussite. En particulier, le S1 d'orientation permet un choix raisonné de la mention par l'étudiant.
- Une équipe pédagogique organisée qui donne l'impression de bien saisir les problématiques de la formation.

- Points faibles :

- Une forte déperdition des étudiants en L1.
- La mobilité étudiante, notamment à l'international, est reconnue comme insuffisante par l'autoévaluation ; pourtant on ne discerne aucune proposition novatrice sur ce point.
- Les procédures d'évaluation, malgré la prise de conscience de l'équipe pédagogique, restent à développer, notamment pour tout ce qui concerne l'évaluation des UE et de la formation par les étudiants, et aussi au sujet des compétences transversales. De même, le suivi statistique des diplômés et des non diplômés, et aussi de la population étudiante, est lacunaire.
- Les épreuves orales ne sont pas présentes en première session dans les modalités du contrôle des connaissances, mise à part l'UE « Etude de cas ».
- Il semble y avoir peu d'intervenants professionnels (hors enseignement) dans l'équipe pédagogique.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La mention Informatique devrait parvenir à trouver sa place parmi les formations participant aux échanges internationaux.

En cohérence avec les conclusions formulées lors de l'autoévaluation, un travail plus résolu de réflexion et d'action pour la mise en place de procédures claires d'évaluation par les étudiants, notamment au niveau des UE, pourrait avoir des conséquences très positives pour la qualité de la formation.

De même, le projet de veille statistique sur les indicateurs de formation, mis à jour lors de l'autoévaluation, pourrait être rapidement mis en application.

Les modalités du contrôle des connaissances pourraient être revues par l'établissement et l'équipe pédagogique pour s'assurer qu'elles intègrent l'évaluation des compétences transversales. En particulier, le contrôle des connaissances dans les unités d'enseignement scientifiques pourrait jouer aussi sur les capacités d'expression orale.

La réflexion sur la compensation annuelle et son impact sur la qualité de la formation pourrait utilement être reprise par l'établissement, car la statistique tendant à prouver que cette compensation ne joue pas à l'excès contre la qualité du diplôme peine à convaincre pleinement.